



DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE  
L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction administra-  
tion générale, bureau droits collectifs.*

**CIRCULAIRE N° 1859/DEF/DCCAT/AG/DC/  
AFBF fixant pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31  
décembre 2006 les tarifs applicables aux presta-  
tions accessoires dues par les titulaires de loge-  
ments de présentation.**

*Du 27 mars 2006.*

NOR D E F T 0 6 5 0 6 5 7 C

*Référence :*

Instruction 11805/DEF/DAJ/AA/1 du 03 décem-  
bre 1979 (BOC, p. 5288 ; BOEM 502\*).

*Texte abrogé :*

CIRCULAIRE 1857/DEF/DCCAT/ABF/AF/1  
du 12 avril 2005 (BOC, p. 3033 ; BOEM  
502\*).

*Référence de publication :* Texte inséré au BOC/PA,  
2006, texte 8.

1. L'instruction citée en référence a fixé les bases de  
remboursement des prestations accessoires dues par les  
titulaires de logements de représentation concédés à de  
hautes autorités militaires.

Les tarifs applicables pour la période du 1<sup>er</sup> janvier  
au 31 décembre 2006 sont fixés comme suit :

Fuel - oil domestique (FOD)	55,60 euros / HL TTC <sup>(5)</sup>
Gaz de ville	0,034 euros / KWh TTC <sup>(6)</sup>
Electricité	0,11 euros / KWh TTC (2)
Eau	2,85 euros / M3 TTC (2)

2. La circulaire 1857/DEF/DCCAT/ABF/AF/1 du 12  
avril 2005 fixant pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31  
décembre 2005 les tarifs applicables aux prestations  
accessoires dues par les titulaires de logements de  
représentation est abrogée.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général, directeur central du commis-  
sariat de l'armée de terre,*

Albert BONNENFANT.

(5) Tarif SEA, janvier 2006.

(6) Bulletin mensuel statistique, décembre 2005 (tarifs novembre  
2005).

COMMANDEMENT DE L'ARMÉE DE TERRE :  
*bureau concours.*

**CIRCULAIRE N° 1242/DEF/CoFAT/DF/BC/RD  
relative au stage préparatoire au concours  
d'admission au stage de formation de chef de  
musique militaire en 2006 (recrutement 2007).**

*Du 18 avril 2006.*

NOR D E F T 0 6 5 0 6 5 2 C

*Références :*

Arrêté du 05 décembre 1983 (BOC, p. 8021 ;  
BOEM 311-0) modifié.

Instruction 1276/DEF/EMAT/PRH/DS du 15  
octobre 2002 (BOC, p. 7469 ; BOEM 311-0)  
modifié.

*Texte abrogé :*

Circulaire 1258/DEF/CoFAT/DF/BC/RD du 14  
juin 2005 (BOC, p. 4185 ; BOEM 311-0).

*Référence de publication :* Texte inséré au BOC/PA,  
2006, texte 9.

1. Un stage préparatoire au concours d'admission au  
stage de formation de chef de musique militaire sera  
organisé à Versailles au conservatoire militaire de  
musique de l'armée de terre (CMMAT) du 4 septembre  
au 10 novembre 2006.

2. Ces stages sont réservés aux candidats militaires des  
trois armées et de la gendarmerie nationale conformé-  
ment aux dispositions du point 1.5.1. de l'instruction de  
référence pour le concours d'admission au stage de for-  
mation de chef de musique militaire.

3. Stage préparatoire au concours d'admission au stage  
de formation de chef de musique militaire.

Les conditions de candidature, la composition et  
l'acheminement des dossiers de candidature font l'objet  
des points 1.5.2 et 1.5.3 de l'instruction de référence.

Un examen d'entrée en stage est organisé du 28 au 31  
août 2006. La description des épreuves et les coeffi-  
cients sont fixés en annexe I. Les modalités pratiques  
détaillées concernant le déroulement des épreuves  
feront l'objet d'une note d'organisation émise par le  
commandement de la formation de l'armée de terre  
(CoFAT).

Les modalités de déroulement et le contenu du stage  
préparatoire sont fixés en annexe II.

4. Les dépenses afférentes aux déplacements seront  
imputées sur les crédits MPA : 178 2-26 ; BOP : 178 11